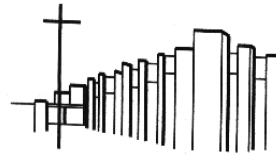


# 2012

## Un seul Seigneur... Una sola Fede...



### **SAINTE MARIE, MÈRE DE DIEU : la THÉOTOKOS**

« Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, vrai Dieu né du vrai Dieu, par l'Esprit Saint a pris chair de la Vierge Marie et s'est fait homme » : c'est en ces termes qu'est proclamé le symbole de foi énoncé par le concile de Constantinople, en 381. Naturellement, le peuple chrétien a pris l'habitude de donner à Marie le titre de Mère de Dieu.

Ce titre donne lieu à une polémique entre le théologien Nestorius, patriarche de Constantinople, qui souligne la distinction entre la divinité et l'humanité en Jésus ; il part en guerre contre ce qui lui apparaît comme une nouvelle hérésie : « Je refuse de voir un Dieu formé dans le sein d'une femme ! » Pour lui, Marie est la mère de l'homme Jésus, non du Verbe éternel. La querelle est profonde car elle touche aussi au dogme de la divinité de Jésus. Deux camps s'opposent, celui des partisans du titre de Theotokos (mère de Dieu) et celui des partisans d'Anthropotokos (mère de l'Homme). Dans un premier temps Nestorius propose le titre de Christotokos (Mère du Christ) afin de concilier les deux camps et résoudre une querelle qui agite son Église.

Ses attaques contre le titre de Mère de Dieu se heurtent à Cyrille, évêque d'Alexandrie, grand défenseur de l'unité du Christ Dieu et homme. Ce qui est en jeu, ce n'est pas le statut de Marie, mais la réalité de l'Incarnation : Jésus fils de Marie est-il vraiment Dieu ? Si oui, sa mère peut véritablement être dite Mère de Dieu. Refuser le titre de Theotokos à Marie reviendrait donc à séparer la divinité de l'humanité de Jésus, ou à admettre que la divinité de Jésus est postérieure à sa conception, ce qui rejoindrait alors l'hérésie arienne. L'accusation d'arianisme pouvait aussi se retourner contre les partisans du titre de Theotokos, comme affirmation de la séparation des deux natures, divine et humaine du Christ, alors que le symbole de Nicée en affirmait la parfaite union (la consubstantialité). La controverse est donc importante et délicate. A cela s'ajoute la ferveur populaire, éloignée des querelles théologiques pointues, en faveur du titre de Theotokos.

Cyrille se dépense sans compter, écrit aux moines d'Égypte, aux évêques, au pape de Rome, à Nestorius lui-même. Après bien des péripéties, des échanges de lettres et de mémoires théologiques, un concile œcuménique se tient en 431 à Éphèse, ville mariale par excellence : c'est là que Marie aurait résidé avec Jean après la Pentecôte. Cent cinquante évêques d'Orient et d'Occident y consacrent la reconnaissance par l'Église de la maternité divine de Marie.

La piété populaire a tout de suite fait sienne cette affirmation des théologiens : « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous » (rite latin). « Toi véritablement Mère de Dieu, nous te magnifions » (rite byzantin).

### **BOÎTES D'ENVELOPPES POUR LES OFFRANDES DOMINICALES**



Vous n'avez pas encore vos enveloppes pour les offrandes dominicales pour l'année 2012 ? Veuillez passer à la sacristie où nous nous ferons un plaisir de vous les remettre. Vous êtes aussi priés de vous défaire des enveloppes marquées 2011 afin de n'utiliser que les nouvelles. Aux nouveaux paroissiens, ce système vous permettra de récupérer près de 40 % de vos offrandes à l'impôt : une bonne affaire pour vous et pour nous !

## CHRONIQUE DU CINQUANTIÈME

### Décret d'érection de la paroisse Sainte-Angèle le 22 juin 1962

Paul-Émile Léger, cardinal-prêtre de la Sainte Église romaine, du titre de Sainte-Marie des Anges aux Thermes, par la miséricorde divine et l'autorité du saint Siège apostolique, archevêque de Montréal. À tous ceux qui les présentent verront, savoir, faisons que :

considérant le bien spirituel des fidèles de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice dont la population croît considérablement

considérant la difficulté pour un grand nombre de fidèles de se rendre à l'église paroissiale,

en conséquence, le saint nom de Dieu invoqué et après avoir pris l'avis de notre chapitre et du curé intéressé, conformément au canon 1428, par. 1, Nous érigeons et Nous déclarons érigée une nouvelle paroisse amovible au terme du canon 454, par. 3, lui donnant comme titulaire sainte Angèle de Mérici, vierge, dont la fête se célèbre le 1<sup>er</sup> juin, et lui déterminant comme territoire l'étendu borné comme suit : au nord-ouest, par les limites nord-ouest de la ville de St-Léonard de Port-Maurice, de la limite sud-ouest du lot no 376 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet jusqu'aux limites sud-ouest de Ville d'Anjou.

Au nord-est : par les dites limites sud-ouest de la Ville d'Anjou, des limites nord-ouest de la ville de Saint-Léonard de Port-Maurice jusqu'au prolongement du centre du boulevard Robert.

Au sud-est : par le centre du dit boulevard Robert et ses prolongements, des limites sud-ouest de Ville d'Anjou jusqu'aux limites sud-ouest du lot no 376 du dit cadastre de la paroisse du Sault au Récollet.

au sud-ouest : part du centre du boulevard Robert jusqu'aux limites nord-ouest de la Ville de Saint-Léonard de Port-Maurice (point de départ).

Cette paroisse que Nous nommons Paroisse Sainte-Angèle est entièrement sous notre juridiction.

Nous la confions au soin pastoral du curé ou du desservant qui y sera établi par Nous ou par nos successeurs et qui, dans l'exercice de son ministère, se conformera en tout aux exigences de la discipline de l'Église.

Nous enjoignons aux fidèles de lui porter respect et obéissance en tout ce qui concerne la religion et le salut éternel. Nous leur rappelons l'obligation qu'ils ont d'assurer les frais du culte, de pourvoir à la subsistance de leurs prêtres, et d'apporter leur soutien à l'Église selon les modes en vigueur dans le diocèse.

Le présent document devra être lu au prône des messes paroissiales les deux dimanches qui suivront sa réception.

Donné en notre Palais archiépiscopal, à Montréal, en triplicata, ce vingt-deuxième jour de juin, de l'année mil neuf cent soixante-deux (1962) sous notre Seing, le sceau de nos Armes et le contreseing de notre chancelier.

Paul-Émile, Cardinal Léger, archevêque de Montréal

Par mandat de son éminence, John McConnell, vice-chancelier.



### COLLECTE EN FAVEUR DES ŒUVRES DE SAINT-PIERRE-APÔTRE

*«Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant...» (Mt 28, 19) est l'ordre donné par le Christ aux Apôtres et à toute son Église. En obéissance au Mandat du Rédempteur, le Peuple de Dieu (LG 32), à travers les siècles, porte la Bonne Nouvelle dans le monde entier (AA 2). Les Œuvres pontificales missionnaires (OPM) sont au service de cette Mission universelle. **Dimanche prochain**, à la fête de l'Épiphanie du Seigneur,*

nous ferons cette collecte spéciale après la communion. Vous trouverez déjà les enveloppes pour les reçus d'impôts qu'émettra directement l'organisme pour tout don de plus de plus de 10 \$.

**Samedi, 31 : 7<sup>e</sup> JOUR DANS L'OCTAVE DE LA NATIVITÉ - BLANC**

8h30 Pierrette Chagnon Forget - son époux et ses enfants  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

20h Émile Froment - Jacques Turmel

**Dimanche, 1<sup>er</sup> janv.: SAINTE MARIE, MÈRE DE DIEU, OCTAVE DE NOËL - BLANC**

9h (italien) Giuseppina D'Andrea, Apicella, Gelsomina et Salvatore Fiorelli - la famille

10h30 Aux intentions des paroissiens - votre curé  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

**Lundi, 2 : SAINTS BASILE LE GRAND ET GRÉGOIRE DE NAZIANZE, ÉVÊQUES ET DOCTEURS DE L'ÉGLISE - BLANC**

8h30 Esterina Izzi - sa sœur Maria  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

**Mardi, 3 : SAINT NOM DE JÉSUS - BLANC**

8h30 Anne-Rose Célécourt - offrandes aux funérailles  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

19h30 (italien) Messe communautaire

**Mercredi, 4 : FÉRIE - BLANC**

8h30 Fabienne Lemay-Declos - offrandes aux funérailles  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

**Jeudi, 5 : FÉRIE - BLANC**

8h30 Emilia Gaudio - offrandes à la messe commémorative  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

**Vendredi, 6 : FÉRIE - BLANC**

8h30 Sylvie Covatta - offrandes aux funérailles  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

19h30 Philippe Beaulieu - Roxane Beaulieu

**Samedi, 7 : SAINT ANDRÉ BESSETTE, RELIGIEUX - BLANC**

8h30 Action de grâces - Maria Masciarelli  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

16h30 Lise Courval - Monique et Guy Brissette

**Dimanche, 8 : ÉPIPHANIE DU SEIGNEUR (B) - BLANC**

9h (italien) Aux intentions des paroissiens - votre curé  
Paolo Gallo et Carmela De Simone - son fils Costantino (en Haïti)

10h30 Colette Meilleur Desjardins - Gabrielle et Fernand Blanchard  
Joseph Dang Bang Duong - sa famille (célébrée en Haïti)

**1<sup>er</sup> VENDREDI DU MOIS - 6 JANVIER 2012**

15h : Adoration ; 19h : Chapelet ;

19h30 : Il y aura la messe, suivie du Salut.

Intentions de prière de Benoît XVI pour janvier 2012 :

Les victimes des catastrophes naturelles

L'engagement des chrétiens pour la paix

**QUÊTE POUR LES FLEURS DE NOËL**

La collecte spéciale pour l'achat des fleurs de Noël a rapporté 582 \$. Comme vous avez pu le constater, notre église a revêtu sa beauté festive, grâce à vous et aux efforts de Léo, qui a pu participer à la décoration de l'église, malgré l'accident que l'on sait et qui l'a retenu loin de ses activités artistiques et paroissiales. Nous profitons de l'occasion pour le remercions de tout cœur !